CABINET JOURDAN
Gestion Locative - Syndic - Transaction

CABINET JOURDAN
4 rue Louise Michel - 92300 Levallois-Perret
4louisemichel@cabinetjourdan.com
www.cabinetjourdan.com

CABINET JOURDAN S.A.S. au capital de 200 000 €
Siège Social : 41 avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt
SIRET 702 025 994 00044 - N° TVA intracom FR31 702 052 994 - code NAF/APE 6832A
N° carte Pro CPI 9201 2016 000 015 100 - N° ORIAS 8043485
Membre UNIS 32 rue Rennequin - 75017 Paris / Garantie CEGC - 59 avenue Pierre Mendes France - 75013 Paris

Appel de provisions

En un coup d'oeil
Montant total à payer
C + A **25 940,51 €**

SOCIETE FENDY
12 BOULEVARD JEAN MERMOZ
92200 NEUILLY SUR SEINE

Informations clients

Copropriété
12 BOULEVARD JEAN MERMOZ

Copropriétaire
SOCIETE FENDY

Vos biens

0041 3 pieces
0042 2 pieces
0130 Cave
+ 1 bien(s)

Eléments financiers

Fonds de travaux	2 981,28 €
Avances trésorerie	592,26 €
Autres avances	69,25 €

Vos interlocuteurs

Gestionnaire
HELENE DUMAS
h.dumas@cabinetjourdan.com

Comptable
Amelle GUESSAF
0156370728
a.guessaf@cabinetjourdan.com

Assistant gestionnaire
TANIA SINIVASSIN
t.sinivassin@cabinetjourdan.com

A LEVALLOIS PERRET, le 24/09/2026 ()

C
Solde DEBITEUR au 24/09/2026
22 787,41 €

Votre situation avant le présent avis

		Débit	Crédit
	Solde antérieur	22 478,63	-
28/07/2026	Regul trx paillassons ag 2026 - Appel N° 1/1 28/07	20,78	-
01/09/2026	FRAIS MISES EN DEMEURE PAR AVOCAT / CASSEL - AVOCATS	288,00	-

A
Total appels de provisions
3 153,10 €

Vos nouveaux appels de provisions

	Budget	Appel	Quotes-parts
Charges courantes 2026 - Appel N° 4/4 - 01/10 au 31/12	222 596,00	49 348,00	1 416,07
Travaux de renovation de la chaufferie - Appel N° 4/4 - 01/10 au 31/12	217 685,00	54 421,25	1 504,79
Depart en retraite gardiens - Appel N° 13/13 - 01/10 au 31/12	104 000,00	6 499,80	168,33
Fonds travaux alur - Appel N° 4/4 - 01/10 au 31/12	-	-	63,91

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux".

Modification du décret du 22/12/2025. "Le syndic informe les copropriétaires de la possibilité de recevoir les notifications et les mises en demeure par voie postale en refusant l'envoi des notifications et des mises en demeure par lettre recommandée électronique."

PAIEMENT EN LIGNE

COORDONNÉES BANCAIRES

Par virement

SDC 12 BOULEVARD JEAN MERMOZ
IBAN FR7630003029970005017802145
BIC SOGEFRPP

Référence à rappeler sur votre virement
C0954 FENDY1

Par chèque

ORDRE :*12 BOULEVARD JEAN MERMOZ*

Espace client

https://jourdanboulogne.neotimm.com/extranet

MONTANT DÛ
:**25 940,51 €**

Le cabinet

JOURDAN LOUISE MICHEL,
2 Avenue Jeanne
92600 ASNIERES SUR SEINE

Nous vous remercions de votre réglement

Pour plus de tranquillité, optez pour le prélèvement automatique. Nos équipes comptables sont à votre disposition.